

# Renforcement de la politique d'intéressement sur les activités de recherche

CME

08.10.2019

Florence Favrel-Feuillade DRCI

Gabriel Steg, VP recherche du directoire , Pt du CRMBSP de l'AP-HP

- **Impact positif de la politique intéressement initiée en 2015 (cf. bilan partagé en 2018)**
  - ▶ Mise en place de plateformes d'aide à qui ont favorisé la déprécarisation, encadrement et professionnalisation des personnels dans un contexte d'exigences technico-règlementaires grandissantes et d'inspections multiples.
  - ▶ Accompagnement des porteurs de RHU et projets européens : résultats exponentiels avec augmentation des performances de l'AP-HP aux appels à projets
- **Inflexion de la courbe d'évolution de la dotation socle des MERRI et perspectives de progression dans les prochaines années**
  - ▶ Évolution de la répartition de la dotation socle sur des critères de production scientifique plus favorable à l'AP-HP
- **Nomination d'un adjoint recherche au directeur médical du DMU**
  - ▶ Permet un dialogue sur indicateurs d'activité recherche et suivi des objectifs en matière de recherche et d'innovation au plus près des services

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Augmenter l'enveloppe d'intéressement de 1 à 3 % de la dotation socle en profitant de l'évolution positive de l'enveloppe MERRI
- Asseoir le dispositif sur l'activité de recherche = publications + essais cliniques (Sigaps + Sigrec) plutôt que sur les contrats uniques industriels = pourcentage de la dotation socle des MERRI (intégrant la MERRI SERI)
  - ▶ Sanctuariser les enveloppes et pérenniser le dispositif pour donner plus de visibilité aux acteurs
  - ▶ Améliorer la lisibilité du dispositif de répartition des crédits sur les critères définis au niveau national
  - ▶ Renforcer la transparence sur les recettes MERRI produites par les services (CREA)
- Fonder l'intéressement sur les trois niveaux de mise en œuvre de la politique institutionnelle AP-HP /GHU /DMU avec des objectifs et effets de leviers distincts mais complémentaires

## ■ CHU (1 % de la dotation socle MERRI)

- ▶ Soutenir l'excellence et la solidarité supra / inter GH, l'émergence de nouvelles thématiques, et les dispositifs de soutien associant nos partenaires institutionnels universités, EPST, grandes écoles : FHU, appels à projets internes, postes d'accueil, doctorants...
- ▶ Critères d'attribution : sélection sur qualité scientifique des projets par la commission d'expertise scientifique de l'AP-HP ou comité *ad hoc*
- ▶ Maintenir et pérenniser le financement de ces AAP financés sur la dotation ministérielle de la DRCI dont ce n'est pas la vocation

## ■ GHU (1 % de la dotation socle MERRI)

- ▶ Soutenir la politique de recherche du GHU avec gouvernance recherche (direction recherche, commission recherche, référent recherche DMU) et favoriser la transparence des crédits recherche (critères d'attribution au regard de la production sigaps/sigrec des services)
- ▶ Maintenir voir renforcer les plateformes d'aide à l'investigation, et le recours à des consultants pour accompagnement des projets RHU/H2020
- ▶ Changement d'assiette pour tenir compte chaque année de l'évolution de la production recherche globale (Sigaps/Sigrec) et des recettes perçues par l'institution
- ▶ Pérenniser l'enveloppe pour permettre une meilleure gestion pluriannuelle des contrats des personnels recherche et accompagner les équipes en amont de l'obtention des financements RHU/H2020

## ■ DMU (1 % de la dotation socle MERRI)

- ▶ Attribuée en fonction des scores Sigaps/Sigrec des services des DMU
- ▶ Avec un financement supplémentaire de 3 M€
- ▶ Pour atteindre des objectifs prioritaires à définir par service avec référent recherche du DMU - ex. : obtention de projets de recherche paramédicaux et médico-économiques, publications dans des revues à fort impact, nombre de personnes formées à la recherche clinique...)
- ▶ Financer l'investigation, les publications, les essais à promotion AP-HP, la formation à la recherche et les participations aux congrès

À compter de 2021, pérenniser le dispositif tout en l'ajustant à :

- L'évolution de la dotation socle et des autres financements recherche et innovation (ex. : RIHN)
- L'évaluation des mesures de soutien mises en place aux 3 niveaux d'intervention = conforter les dispositifs les plus performants, faire évoluer les autres
- Au niveau des DMU, l'atteinte des objectifs fixés en N-1 et la fixation des nouveaux objectifs pour N+1